



Etat des lieux sortie somme deduite sans facture

Par **Sofi62360**, le **21/10/2014** à **09:22**

Mon agence m'a décompté de ma caution 165€ pour une fenêtre fissurée mais la fenêtre était déjà fissurée à mon arrivée mais le huissier ne l'a pas noté dans l'état des lieux d'entrée! La dans mon état des lieux de sortie je n'ai qu'un devis pour les 165€ car le proprio n'a finalement pas réalisé la réparation il a fait changer toutes les fenêtres! Ont-ils le droit de me décompter cette somme comme ça?
[fluo]**Bonjour, La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".**
Merci pour votre attention...
[/fluo]

Par **moisse**, le **21/10/2014** à **09:37**

Bonjour,
Oui.
La fourniture d'une facture de réparation n'est pas obligatoire.
C'est une situation identique à l'accident de voiture non responsable, vous n'êtes pas obligé de faire réparer, mais votre assureur vous versera une indemnisation à hauteur du rapport d'expertise.

Par **Lag0**, le **21/10/2014** à **09:54**

Bonjour,
Pour compléter, puisque rien n'est noté sur l'état des lieux d'entrée, c'est qu'officiellement la fenêtre était en bon état. Si la casse est notée sur l'état des lieux de sortie, vous êtes donc responsable de cette casse.
Le bailleur est donc bien en droit de vous retenir la remise en état et un simple devis est bien un justificatif valable (il n'est pas nécessaire

d'avoir une facture car le bailleur n'est pas obligé d'effectuer la réparation).